

RAPPORT ANNUEL

2014-2015

Mot de la présidence et de la direction générale

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'année 2014-2015. Celui-ci fait état des résultats des travaux qui ont été réalisés au cours des dernières années et qui découlent de notre entente de partenariat convenue avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) et de notre plan stratégique 2010-2015.

La vie administrative et politique de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) en 2014-2015, tout comme d'autres commissions scolaires au Québec, a été soumise à une incertitude constante qui a provoqué de nombreuses inquiétudes, tant pour le personnel de la CSPN que pour la population qu'elle dessert. Dans un premier temps, de nouvelles compressions budgétaires ont plongé la CSPN dans un exercice de recherche d'économies tout en priorisant le maintien des services aux élèves. Un exercice particulièrement difficile sachant que la CSPN a déjà connu quatre (4) années consécutives de compressions budgétaires.

Par-dessus tout, c'est le dossier des fusions des commissions scolaires annoncées par le ministre de l'Éducation, M. Yves Bolduc, qui aura nourri de façon significative l'incertitude de certaines commissions scolaires, dont la nôtre. En février 2015, le nouveau ministre de l'Éducation, M. François Blais, repoussait l'échéancier du projet des fusions et il annonçait l'abandon de la démarche l'automne dernier, n'y voyant pas les économies espérées par son prédécesseur.

Les élections scolaires du 2 novembre 2014 marquaient un changement important pour le conseil des commissaires de la CSPN. En effet, la carte des circonscriptions électorales ayant été révisée en profondeur, faisant passer le nombre d'élus de 15 à 9, les élections générales ont mené à la formation d'un tout nouveau conseil. De plus, la présidence du conseil des commissaires était soumise au suffrage universel pour la première fois de son histoire. Cette nouvelle structure risque d'être à nouveau modifiée, le ministre Yves Bolduc annonçant à l'automne 2014 son intention de réformer la démocratie scolaire. Projet confirmé par son successeur.

Le conseil des commissaires et la direction générale de la Commission scolaire Pierre-Neveu estiment qu'en dépit de ce climat particulier, notre organisation a maintenu ses efforts en matière de persévérance et de réussite scolaires. L'engagement et le professionnalisme de l'ensemble de son personnel auront à nouveau fait la différence et auront permis aux élèves jeunes et adultes de recevoir des services d'éducation de qualité sur notre vaste territoire aux défis particuliers.



Normand Bélanger

Normand Bélanger,
Président



Claudine Millaire

Claudine Millaire,
Directrice générale

Sommaire :

- > Mot de la présidence et de la direction générale, p. 1
- > Contexte de réalisation, p. 2
- > Conseil des Commissaires, p. 3
- > Profil de la commission scolaire, p. 4
- > Plan stratégique 2010-2015, p. 5
- > Bilan des résultats, p. 6
- > Quelques réalisations en lien avec le plan stratégique, p. 26
- > Mise en œuvre et pilotage p. 26
- > États financiers, p. 27
- > Plainte d'intimidation et violence dans les Écoles, p. 29
- > Code de déontologie, p. 29
- > Procédure d'examen des plaintes, p. 29
- > Rapport du protecteur de l'élève, p. 30
- > Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, p. 31
- > Remerciements au Personnel, p. 31



CONTEXTE DE RÉALISATION

Depuis l'élaboration du plan stratégique et de la signature de la convention de partenariat (2010-2015) avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), les activités ont été réalisées dans un contexte de compressions budgétaires significatives et dans un climat d'instabilité où la gouvernance, la structure administrative et les rôles sont remis en question. Un contexte augmentant la gestion du quotidien au détriment de notre planification stratégique établie avec nos partenaires.

Suite aux actions de l'ensemble de l'organisation et du milieu, nous constatons des résultats positifs au niveau de la diplomation et de l'abandon scolaire. La mobilisation de la famille, de l'école et de la communauté et le déploiement de ressources et de mesures ciblées ont un impact important.

Depuis quelques années, la recherche en éducation autour de la réussite scolaire est très active. Elle nous permet de mieux cibler nos actions et de mettre en place des outils de monitoring pour suivre nos résultats rapidement, parfois plus d'un an avant que les résultats officiels du MEESR nous parviennent! Certaines mesures prises auprès des élèves du primaire peuvent prendre plusieurs années avant que l'on puisse constater des résultats significatifs sur la réussite des élèves au secondaire, elles ne sont pas pour autant moins importantes.

Nous constatons un alourdissement dans la reddition de comptes et dans les règles nous régissant. Les nouveaux projets de loi qui sont à l'étude vont aussi dans ce sens. Contrairement aux discours contre la bureaucratie, elle ne cesse d'augmenter!

Pour l'année 2014-2015, le pourcentage des dépenses administratives pour la gestion des services corporatifs est de 4,5 %, ce qui représente 3,02 M\$ sur un budget total de 67,37 M\$. Des efforts importants ont été déployés pour assurer une gestion efficiente des ressources.

L'année 2014-2015 représentait une 5^e année de compressions budgétaires pour la CSPN qui a ainsi vu ses ressources financières diminuer de 5,1 M\$ (3,2 M\$ compensés par une hausse de la taxe scolaire et 1,9 M\$ par une réduction dans les dépenses des opérations courantes) et nous avons enregistré un déficit d'opération autorisé de 241 363 \$. Notons que la convention de partenariat devait se réaliser sans ajout ou diminution des ressources financières allouées à la commission scolaire.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les membres du conseil des commissaires sont des représentants de la communauté qui ont à cœur de défendre les enjeux de l'éducation et de les promouvoir dans leurs milieux respectifs, puis de gérer équitablement les ressources et la Commission scolaire de façon responsable.

Le conseil des commissaires détermine les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier la Commission scolaire. Il adopte également les politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime quant au respect des lois et des règlements. Il s'engage à évaluer les résultats des opérations de la Commission scolaire afin de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la population et de veiller à la juste utilisation du budget. L'une des grandes préoccupations du conseil est la qualité des services éducatifs offerts afin d'assurer à chaque enfant des conditions gagnantes pour cheminer vers un diplôme.



MARIE-HÉLÈNE PARENT
Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-
Michel, Lac-Saint-Paul et
Ferme-Neuve



**NORMAND
BÉLANGER**

Président



PIERRE CHARBONNEAU
Nomingue, Lac-Saguay,
Sainte-Véronique et L'Ascension

Vice-présidente



STÉPHANE GAUTHIER
Mont-Laurier Ouest



NANCY ROUSSEL
Notre-Dame du Laus,
Notre-Dame-de-Pontmain,
Lac-du-Cerf et
Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles



ISABELLE GAUDREAU
Chute-Saint-Philippe,
Lac-des-Écorces et Kiamika



BENOIT-N. LEGAULT
Mont-Laurier Est



NATHALIE DALLAIRE
Mont-Laurier Centre



WASSYLI CHAMULA
La Macaza et
Ville de Rivière-Rouge



JOANIE THIBAUT
Commissaire parent pour
le primaire



CHANTAL COUTU
Commissaire parent
pour les EHDAA



KARINE CHALIFOUX
Commissaire parent
Secondaire

Comité exécutif

Président : Normand Bélanger **Vice-président :** Stéphane Gauthier

Membres : Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Benoit-N. Legault

Commissaire parent : Karine Chalifoux



PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire Pierre-Neveu couvre un vaste territoire de 15 658 km², soit 73 % de la superficie totale des Laurentides, pour une population de 35 209 habitants. Elle emploie plus de 1 000 personnes.

Toutes ses écoles présentent un indice de défavorisation très élevé (8, 9 ou 10). L'allocation de la *Stratégie d'Intervention Agir Autrement* (SIAA) du MEESR est répartie de façon équitable à l'ensemble de ses écoles.

CLIENTÈLE SCOLAIRE

218	élèves à la Passe-Partout
19	élèves au préscolaire (4 ans)
312	élèves au préscolaire (5 ans)
1687	élèves au primaire
1556	élèves au secondaire
580	ETP * sanctionnés en formation professionnelle
220	ETP * en éducation des adultes

*** un équivalent temps plein (ETP) correspond à 900 heures de formation**

Mission

VEILLER à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
FAIRE la promotion et la valorisation de l'éducation sur son territoire;
JOUER un rôle majeur dans la vie politique, économique et socioculturelle de la région.

Vision

Une commission scolaire en synergie avec son personnel, les parents et la communauté autour d'un but commun, celui de la réussite de tous, jeunes et adultes.
Cette réussite procure les outils privilégiés au développement des personnes et de la collectivité et commande d'agir ensemble aujourd'hui pour façonner demain.

Valeurs

Nous **CROYONS** en la capacité de réussite de chacun, à l'équité et au respect.
Nous **VALORISONS** l'effort, la transparence, la reconnaissance et l'ouverture sur la communauté.

LES ÉTABLISSEMENTS

8	écoles primaires (21 bâtisses)
1	école primaire-secondaire (1 bâtisse)
1	école secondaire (2 bâtisses)
1	centre de formation générale des adultes (2 bâtisses et des services au pénitencier fédéral de La Macaza ainsi qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge)
1	centre de formation professionnelle (disposant de deux forêts-école)

QUELQUES AUTRES SERVICES...

Services aux EHDA et services éducatifs complémentaires
Service du transport — 3 244 élèves transportés par 83 autobus et 17 berlines
Service d'hébergement — 2 résidences
Service aux entreprises
École de conduite
15 services de garde en milieu scolaire



PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015



ORIENTATION

Améliorer la persévérance et la réussite scolaire de nos élèves.

Objectifs

AUGMENTER la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans, notamment celles des garçons.

AUGMENTER la compétence à lire et à écrire des élèves du primaire et du secondaire.

AUGMENTER la qualification avant l'âge de 20 ans des élèves en adaptation scolaire.

AUGMENTER le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.



ORIENTATION

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études.

Objectifs

AMÉLIORER les pratiques éducatives en classe, notamment le temps consacré à l'enseignement.

DOTER toutes les écoles d'un programme en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie.

AMÉLIORER la qualité du climat de sécurité dans certaines écoles.

AUGMENTER le nombre d'établissements dotés d'une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence qui inclut les victimes et les témoins.

PRIVILÉGIER les travaux visant la sécurité des lieux dans les plans d'amélioration des bâtisses.

DOTER toutes les écoles d'un programme de prévention en matière de dépendance à l'alcool et aux drogues.



ORIENTATION

Mobiliser tous les acteurs à la promotion et à la valorisation de l'éducation.

Objectifs

RÉPONDRE au besoin de développement professionnel de tout le personnel.

SOUTENIR les directions d'établissement dans leur rôle de leader et de mobilisateur auprès de leur personnel.

SOUTENIR les écoles dans l'amélioration de leur lien avec les familles.

FAIRE CONNAÎTRE l'importance du rôle de parents dans la valorisation de l'éducation et des aspirations élevées des jeunes.

MOBILISER la communauté, particulièrement le milieu municipal et celui de l'emploi, à la réalisation de projets soutenant la persévérance scolaire.



BILAN DES RÉSULTATS

ORIENTATION 1 AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES DE NOS ÉLÈVES

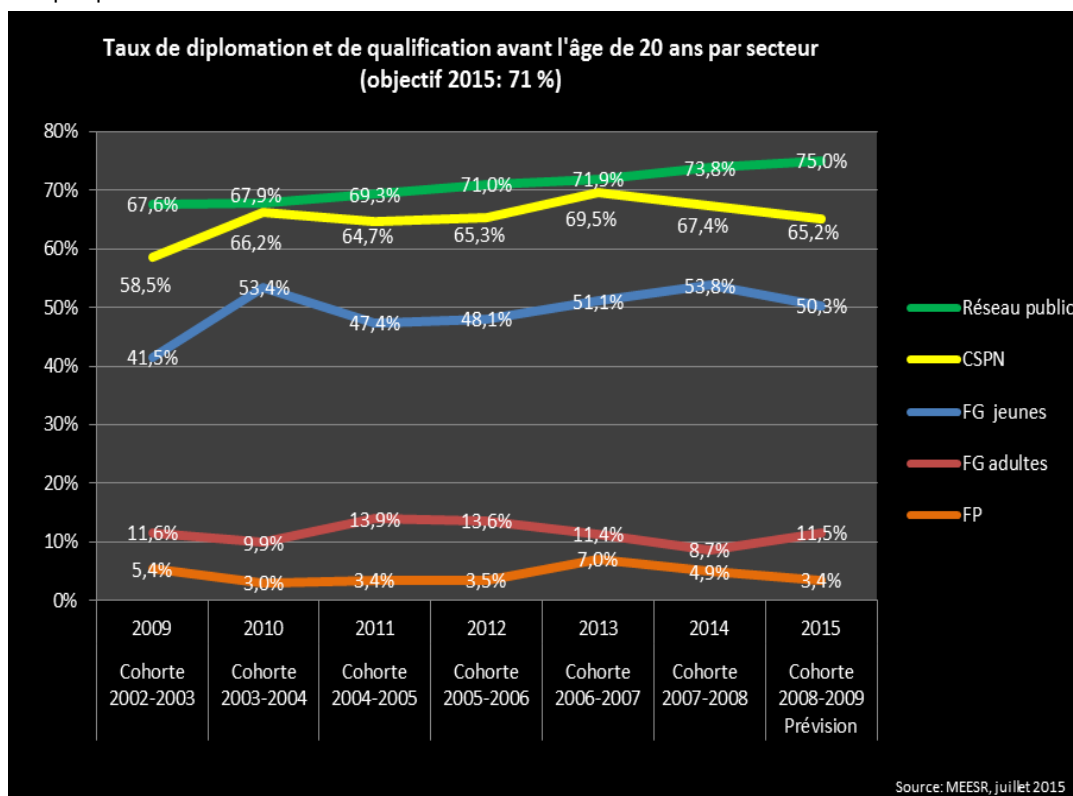
OBJECTIF 1 : Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de vingt ans, notamment celui des garçons

Définition : Le taux de diplomation et de qualification par cohorte présenté dans ce document est la proportion des élèves de la CSPN qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept ans après leur entrée au secondaire soit à la formation générale des jeunes, soit à l'éducation des adultes, soit en formation professionnelle.

En 2014 (cohorte 2007-2008), le taux de diplomation et de qualification de la CSPN a diminué de 2,1 %, pour se situer à 67,4 %. Il est inférieur de 6,4 % à celui de l'ensemble du réseau public des 72 commissions scolaires du Québec (73,8 %). Nous nous classons 58^e sur un total de 72 commissions scolaires. Il s'agit du 2^e meilleur taux de notre histoire.

Malgré un taux de diplomation de l'ordre de 77,1 % (46^e) des filles, le faible taux de diplomation des garçons de 59,5 % (65^e) explique la détérioration de cet indicateur important. Globalement, la diplomation est demeurée stable à 61,5 % alors que les qualifications ont diminué de 2,1 % pour s'établir à 5,9 %.

Graphique 1*



*L'astérisque est un indicateur qui est aussi utilisé dans la convention de partenariat avec le MEESR.

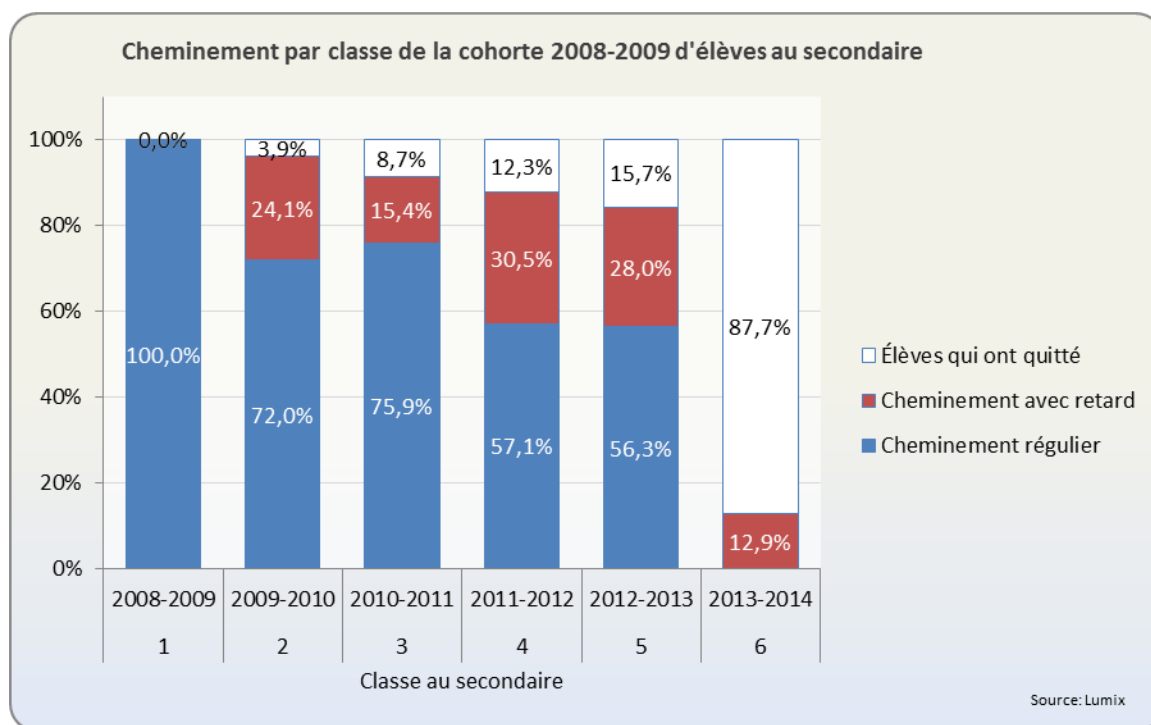


Pour 2015 (cohorte 2008-2009), nos données (Lumix) indiquent un taux de diplomation à 65,2 %, une baisse de 2,2 % par rapport à 2014. Le taux de diplomation des filles s'établirait à 71,4 %, une diminution de 5,7 %. Les qualifications seraient de l'ordre de 4,6 %, une baisse de 1,3 %.

L'écart entre la diplomation des garçons et des filles est particulièrement grand. Ainsi, pour la cohorte 2007-2008, l'écart de diplomation entre les filles et les garçons est de 17,6 %. Au niveau de l'ensemble des commissions scolaires, il s'agit du 7^e plus grand écart. Pour la cohorte de 2009-2010, les premières données du MEESR (5 ans) nous indiquent un écart de 24,3 %, le plus grand écart au Québec.

L'objectif de diplomation de 71 % en 2015 (cohorte 2008-2009), une attente jugée ambitieuse pour notre commission scolaire, ne sera pas atteint malgré la persévérance de nos élèves. Comme l'indique le graphique 2, seulement 15,7 % des élèves (56) ont quitté après 5 ans, un taux record.

Graphique 2



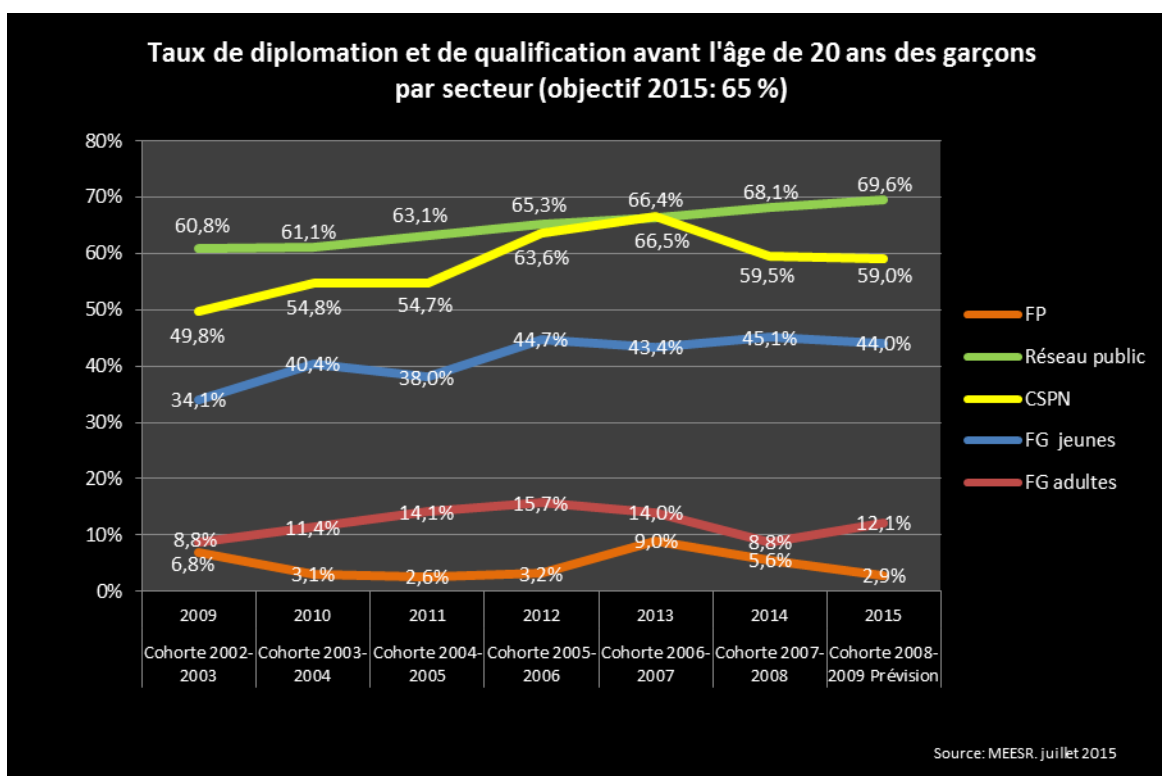
Pour les années 2016 (cohorte 2009-2010) et 2017 (cohorte 2010-2011), nos données internes (Lumix) sont très positives. Pour 2016, nous obtenons un taux de diplomation remarquable de 65 % sur une période de 6 ans. Pour 2017, données disponibles sur 5 ans, nous obtenons d'excellents taux, tant pour les filles (68,4 %) que pour les garçons (48,4 %) pour un taux cumulatif record de 58,9 %. Toutefois, un taux impressionnant après 5 ans ne correspond pas toujours à un taux tout aussi impressionnant après 7 ans.



Les garçons

La diplomation des garçons préoccupe particulièrement la Commission scolaire. Dans le graphique 3, on peut constater que le taux de diplomation et de qualification des garçons est de 59,5 % en 2014 (cohorte 2007-2008), une baisse significative de 7 % par rapport à 2013.

Graphique 3



En 2014, le taux de diplomation en formation générale des adultes (FGA) a chuté de 5,2 %. Au même moment, les élèves qui ont poursuivi pour une 6^e année à la formation générale des jeunes (FGJ) ont bondi de 5,4 %. Les deux tiers des élèves qui composent ce groupe sont des garçons. La rétention de cette clientèle a permis à la FGJ d'augmenter sensiblement son taux de diplomation. Les élèves de cette cohorte étaient à leur 4^e année du secondaire au moment de l'implantation du programme « Branché » en 2010-2011.

De 2013 à 2015, on constate une baisse de 6,1 % de la diplomation en formation professionnelle (FP). Des programmes particuliers ciblaient des élèves sans diplôme de la Commission scolaire. De plus, en 2015, les qualifications ont diminué de 2,5 % pour s'établir à 8,8 %.

Lors des prochaines cohortes, nous devrions commencer à recevoir les bénéfices de tous les efforts investis au primaire. Une baisse des allocations pourrait être particulièrement néfaste pour les garçons de nos milieux reconnus comme étant défavorisés.



Au cours des dernières années, plusieurs moyens mis en place peuvent expliquer cette situation, que nous considérons toujours positive, notamment la mobilisation du personnel, des parents et de la communauté. En fait, toutes les actions des différents acteurs convergent à l'amélioration du taux de diplomation et de qualification pour les prochaines années.

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Rapports de monitoring pour les conventions de gestion et la convention de partenariat (Lumix);
- Analyse des résultats de l'enquête québécoise de 2012 sur le développement des enfants à la maternelle;
- Mise en place de mécanismes avec les différents responsables de la petite enfance pour assurer la transmission d'information pour une meilleure préparation de la première entrée à l'école;
- Identification des élèves à risque dès le programme Passe-Partout;
- Arrimage des pratiques entre le préscolaire et le primaire;
- Développement d'outils pour sensibiliser les parents à l'éveil à la lecture et à l'écriture;
- Expérimentation et mise à niveau des outils développés pour favoriser l'arrimage sur les contenus, les pratiques pédagogiques et éducatives entre le primaire et le secondaire, afin de favoriser une bonne préparation de l'entrée au secondaire; arrimage entre les enseignants de français du 3^e cycle du primaire et ceux du 1^{er} cycle du secondaire;
- Développement d'un modèle d'accompagnement des écoles dans la mise en place de la *Stratégie d'intervention agir autrement* (SIAA);
- Élaboration d'un référentiel en français pour le programme d'apprentissage individualisé (PAI) et le programme exploratoire (PE);
- Redéfinition des mandats de l'agent SARCA et de la ressource pour les moins de 20 ans en FP;
- Mise en place d'un modèle d'intervention et d'un groupe d'action mandaté pour relancer les élèves sans diplôme et décrocheurs (Mission réussite Antoine-Labelle);
- Mise sur pied du comité « Transition » pour les différents passages;
- Implantation d'un CFER pour augmenter le taux de qualification et plus particulièrement celui des garçons;
- Implantation d'un groupe de maternelle 4 ans en milieu défavorisé;
- Restructuration de l'équipe préscolaire (Passe-Partout, maternelle 4 ans et maternelle 5 ans);
- Répertoire des activités orientantes pour le 2^e cycle du secondaire;
- Révision des activités de la multi-trousse du 3^e cycle primaire en y intégrant 7 à 10 heures d'apprentissages orientants.

Voies d'action qui seront mises de l'avant pour atteindre notre objectif :

- Participation au projet-pilote du MEESR pour expérimenter les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP);
- Rencontres de l'équipe d'orientation du secondaire, de la FGA et de la FP.

Mission réussite Antoine-Labelle est un comité composé d'une quinzaine d'intervenants spécialisés pour intervenir auprès des élèves qui ont abandonné l'école afin de leur offrir des services pour les aider à obtenir un diplôme. Le défi de rejoindre les élèves de nos différentes cohortes doit parfois être réalisé en communiquant avec leurs parents ou bien en retraçant des personnes dans son entourage. Le fait de bien connaître nos milieux est une caractéristique de notre commission scolaire qui est mise à profit.

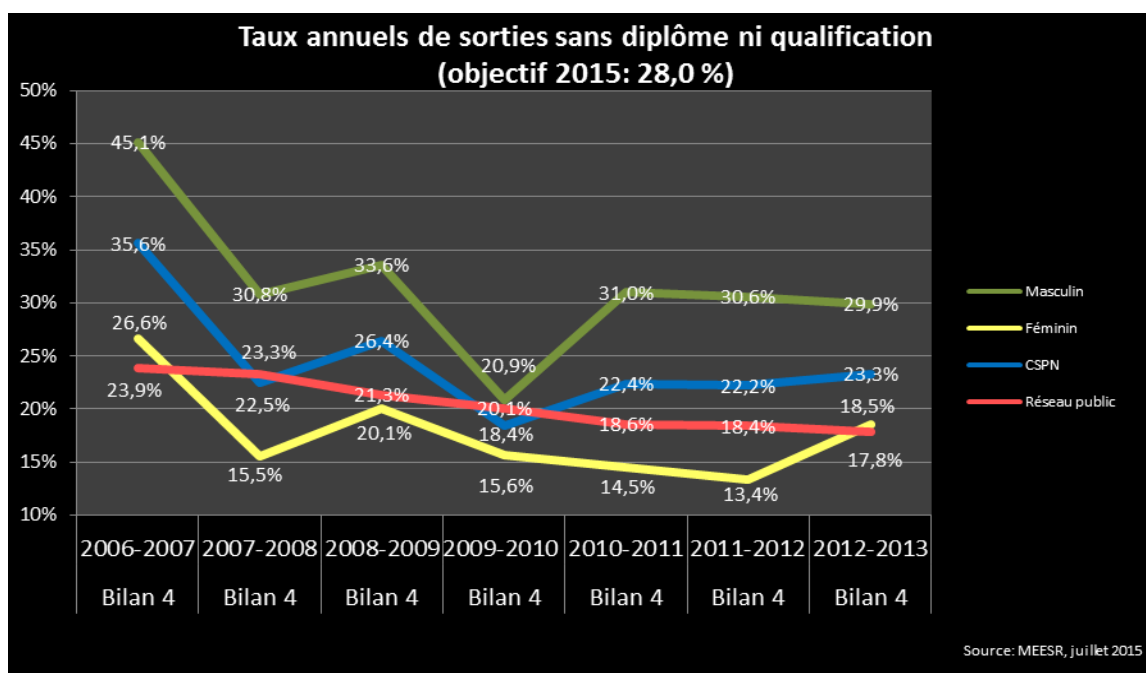


OBJECTIF 2 : Diminuer, d'ici 2015, le taux de sorties sans diplôme ni qualification

Définition : Le taux de sorties annuelles sans diplôme ni qualification, plus connu sous le terme «décrochage scolaire», représente la proportion d'élèves sortants (peu importe le niveau secondaire) pour une année donnée, qui n'obtiennent ni diplôme ni qualification pour cette même année et qui ne sont inscrits nulle part ailleurs au Québec l'année suivante.

Les dernières données officielles sur le décrochage scolaire nous indiquent un taux de sorties sans diplôme ni qualification de 23,3 % (graphique 4). Ce taux est de 5,5 % supérieur à celui de l'ensemble du réseau public des 72 commissions scolaires du Québec (17,8 %). La cible de 28 % est amplement atteinte.

Graphique 4*



Le décrochage scolaire des garçons a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Les dernières données nous indiquent un taux de 29,9 % chez les garçons, une amélioration de 0,7 % par rapport à l'an dernier, mais encore très loin de la moyenne du réseau public qui se situe à 21,9 % pour les garçons.

Le taux de décrochage des filles a augmenté de 5,1 % pour se situer à 18,5 %, alors que la moyenne du réseau public est de 12,1 %. Généralement, ce taux est inférieur à celui du réseau public.

Le taux élevé des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) affecte le taux de décrochage. Selon le MEESR, en 2011-2012, ce taux chez les EHDA pour le Québec était de 46,8 %, soit près de trois fois plus que celui observé pour l'ensemble des élèves du Québec (16,2 %). Pour le secondaire, les données provisoires du MEESR de 2014-2015 indiquent une proportion de 34,8 % d'élèves identifiés HDA pour la Commission scolaire alors que le taux se situe à 28,5 % pour l'ensemble du réseau public.



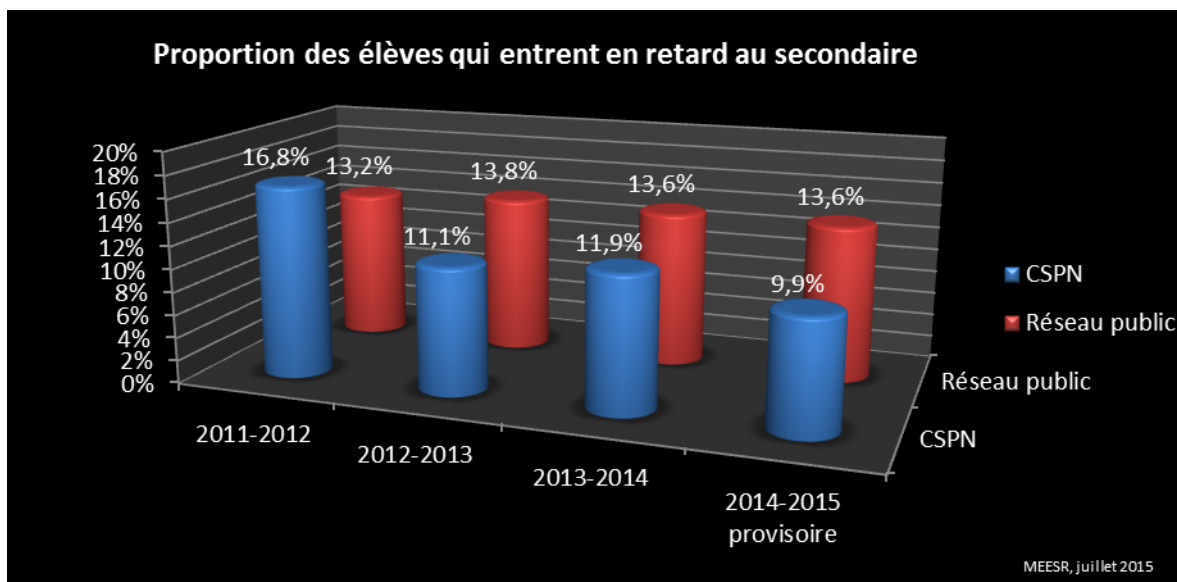
Le niveau de défavorisation des écoles secondaires publiques constitue un autre facteur associé au décrochage scolaire. Pour l'ensemble des écoles secondaires de milieux défavorisés, le taux annuel de décrochage des élèves s'élevait à 24,2 % en 2011-2012.

Le niveau de **défavorisation** est établi à partir de l'**indice IMSE**, utilisé au MEESR depuis l'année 1998-1999. Cet indice prend en considération le niveau de scolarité de la mère et l'inactivité économique des parents, parmi les familles ayant des enfants de moins de 18 ans. **La CSPN se retrouve 64^e au niveau de cet indice.**

Un autre facteur qui nous touche particulièrement est le retard scolaire. Les élèves qui accusent un tel retard décrochent nettement plus que ceux qui n'ont pas de retard dans leur parcours académique. En 2011-2012, le taux annuel de décrochage s'élevait à 45,7 % chez les élèves accusant un retard scolaire pour le Québec.

Le graphique 5 démontre la diminution significative de la proportion des nouveaux inscrits en première année du secondaire âgés de 13 ans et plus ou proportion des élèves qui entrent en retard au secondaire.

Graphique 5



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Monitoring de l'absentéisme;
- Implantation du programme *Branché* (adaptation locale de « Check & Connect ») et accompagnement des directions des deux écoles secondaires pour sa poursuite. Développement d'un outil de monitoring (Lumix) pour des facteurs de risque ciblés (absentéisme et réussite scolaire);
- Formation des directions, des professionnels et des intervenants du programme *Branché* sur la motivation des élèves (sentiment d'efficacité personnelle);



Principaux moyens ciblés mis en place (suite) :

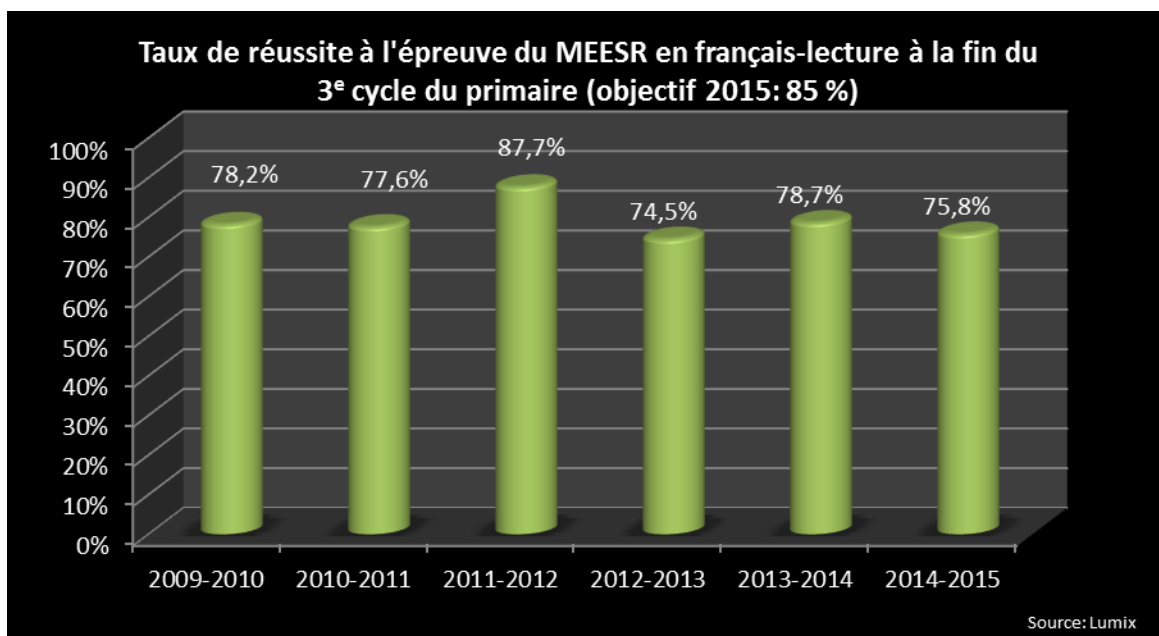
- Accompagnement des enseignants pour les choix de parcours du 2^e cycle;
- Élaboration du guide « *Mon enfant son avenir* »;
- Distribution du guide MESA 1 aux parents du 3^e cycle du primaire et du guide MESA 2 aux parents du 2^e cycle du secondaire (PREL);
- Programme « *Alternative Suspension* » avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle.

OBJECTIF 3 : Augmenter la compétence à lire de tous les élèves du primaire et du secondaire d'ici 2015

La promotion d'un niveau à l'autre au primaire dépend en grande partie de la compétence de l'élève en lecture. Le graphique 6 nous indique que le taux de réussite en lecture à l'épreuve du MEESR à la fin du 3^e cycle du primaire a légèrement diminué (2,9 %) par rapport à l'année dernière.

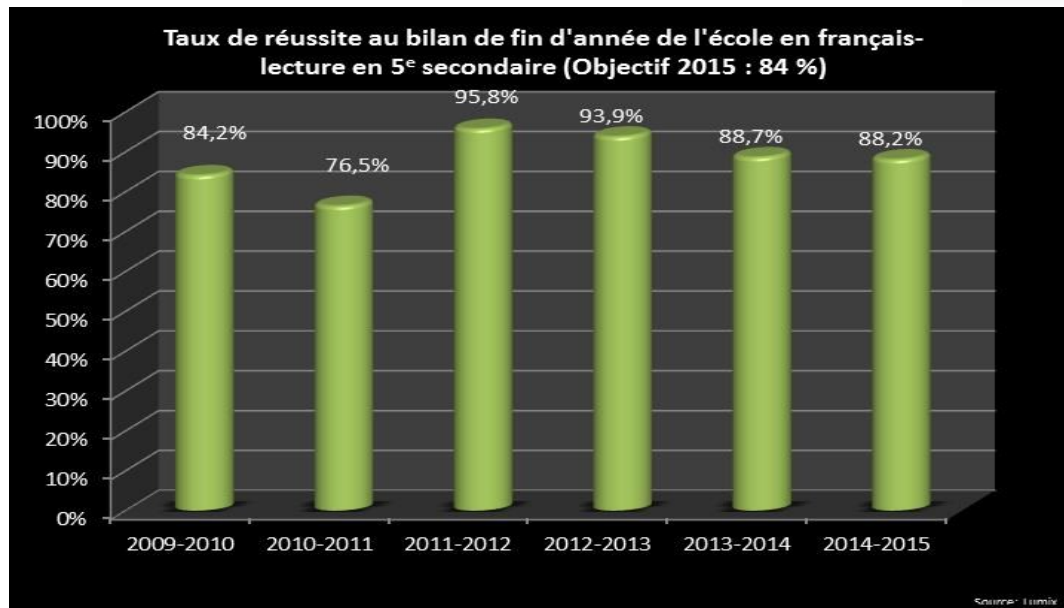
Il existe des variations importantes du taux de réussite entre nos écoles (67 % à 96 %). Même si certains facteurs locaux peuvent expliquer cette situation, ce constat nous amène à porter une attention particulière aux conventions de gestion avec les écoles et aux voies d'action à mettre en place.

Graphique 6*



Les résultats au bilan de fin d'année des élèves de 5^e secondaire en lecture se maintiennent élevés depuis 4 ans (graphique 7). En 2014-2015, l'écart du taux de réussite entre les garçons (79,6 %) et les filles (94,1 %) est de 14,5 %. Cet écart a augmenté considérablement par rapport à l'année 2013-2014 alors qu'il n'était que de l'ordre de 5,8 %.

Graphique 7*



Principaux moyens ciblés mis en place en lecture :

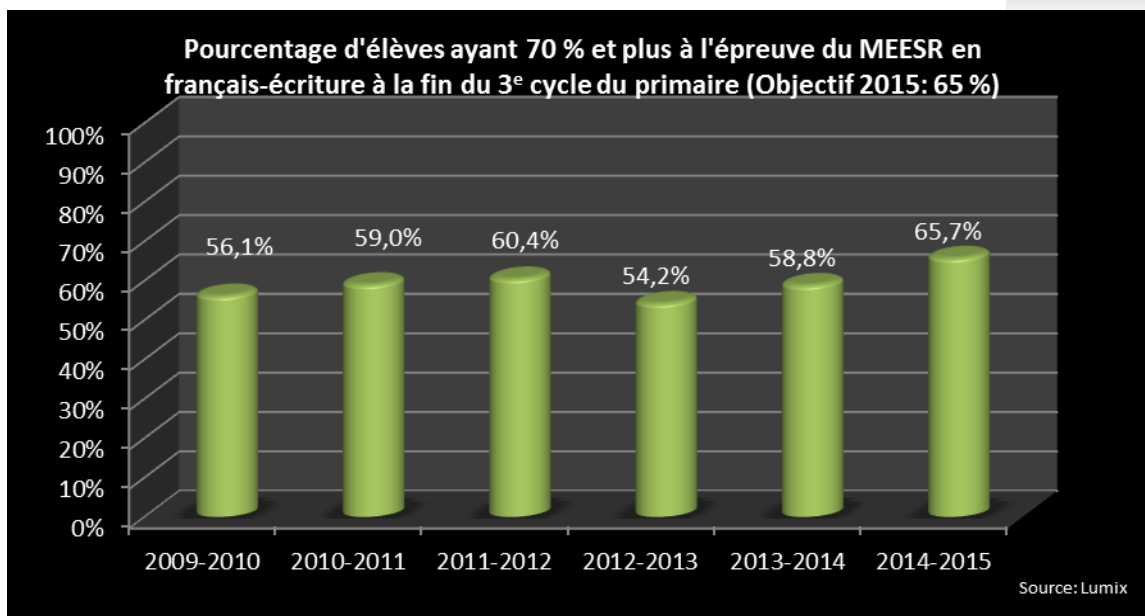
- Développement d'un rapport résumé de monitoring en lecture et en écriture pour le secteur préscolaire;
- Utilisation des outils de monitoring en lecture et en écriture par les directions;
- Soutien aux écoles secondaires pour mettre à jour leur portrait de situation en français, dégager des orientations, évaluer les moyens mis en place et en identifier de nouveaux;
- Mise sur pied de communautés d'apprentissages professionnels en lecture au primaire et au secondaire;
- Mise sur pied d'une démarche d'intervention en lecture et en écriture au 3^e cycle du primaire;
- Formation « Déclic + » pour les enseignants de 2^e année du primaire;
- Plan d'action en lecture et en écriture pour l'ensemble de la Commission scolaire;
- Accompagnement des enseignants de français de 4^e et 5^e secondaire sur l'enseignement de la lecture littéraire;
- Analyse des résultats par critère aux épreuves de lecture en fin de cycle primaire et secondaire.

OBJECTIF 4 : Augmenter la compétence à écrire de tous les élèves du primaire et du secondaire d'ici 2015

Le nombre élevé d'élèves à la fin du 3^e cycle du primaire en situation précaire (moins de 70 % à l'examen) a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Le graphique 8 indique une amélioration de la situation de l'ordre de 6,9 % par rapport à l'année dernière. Grâce à un taux de réussite de 91,5 % au cours de la dernière année, l'objectif de 65 % en 2015 est atteint.

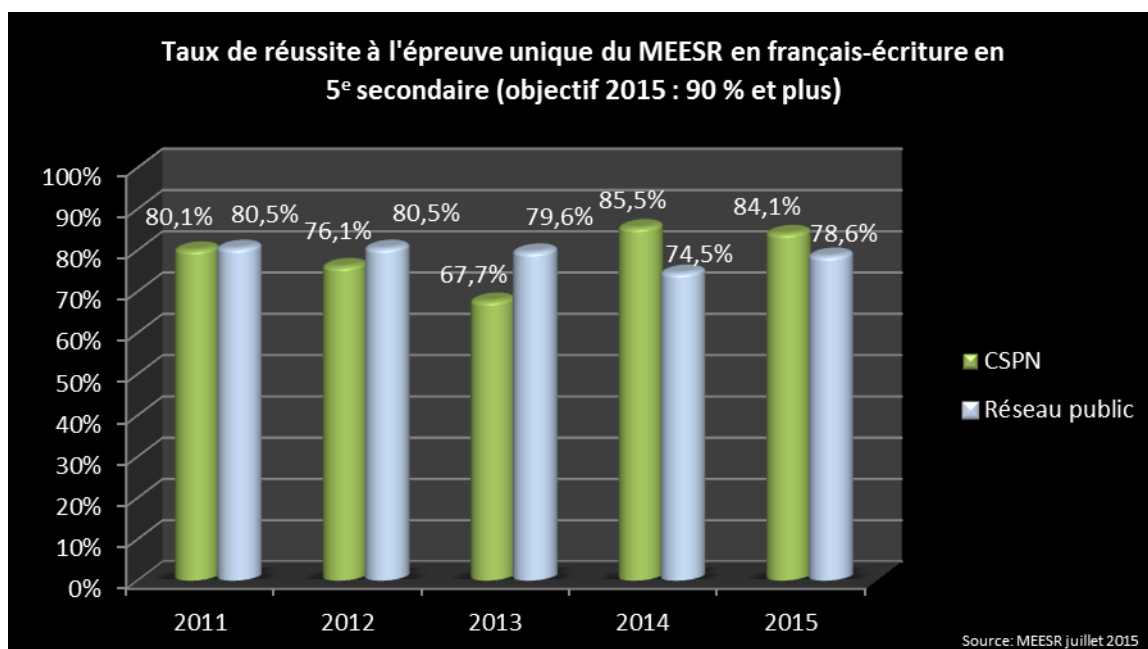
Encore une fois, on constate qu'il existe des variations importantes entre nos écoles pour cet indicateur (42 % à 100 %). Le quart des élèves ont une note se situant entre 60 % et 70 % à l'examen.

Graphique 8*



Le graphique 9 indique que le taux de réussite à l'épreuve unique du MEESR en 5^e secondaire se rapproche grandement de l'objectif qui est fixé à 90 %, un objectif que l'on peut qualifier aujourd'hui d'extrêmement ambitieux. Depuis 2 ans, les résultats sont supérieurs à ceux du réseau public. Ces résultats sont d'autant plus formidables si l'on considère l'augmentation du nombre d'élèves éprouvant des difficultés se présentant à cet examen.

Graphique 9*





L'ensemble des résultats en écriture sont exceptionnels pour un milieu défavorisé et ils renforcent notre appréciation sur nos moyens mis de l'avant. On ne se surprend pas des prévisions des plus optimistes de notre diplomation.

Principaux moyens ciblés mis en place en écriture :

- Mise en place d'une communauté d'apprentissages professionnels en grammaire pour les enseignants du secondaire;
- Révision et mise en œuvre du plan d'action français;
- Analyse approfondie des résultats des écoles moins performantes et proposition de recommandations pour améliorer les résultats;
- Analyse des résultats aux épreuves de français-écriture par critère en 2^e, 4^e et 6^e année du primaire;
- Accompagnement d'enseignants sur la grammaire au primaire et au secondaire.

Les recherches démontrent l'importance d'agir dès la petite enfance pour favoriser la réussite scolaire. L'enquête québécoise de 2012 sur le développement des enfants à la maternelle, produit par l'Institut de la statistique du Québec, nous indique que la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement est de 28,9 %, alors que ce taux s'établit à près de 26 % pour le Québec. Les données de cette enquête permettent d'orienter la planification de services destinés aux jeunes enfants et à leur famille ainsi que d'adapter les interventions selon le milieu.

Alternative Suspension est un programme mis à la disposition de l'École Polyvalente Saint-Joseph afin d'apporter un soutien aux élèves qui, pour diverses raisons, se retrouvent temporairement exclus de l'école qu'ils fréquentent. L'objectif est de réduire le nombre de suspensions répétitives en offrant au jeune l'opportunité de transformer son temps de suspension en une expérience positive qui favorise le développement personnel et l'autonomie, par l'insertion dans un milieu favorable à la valorisation personnelle, à l'acquisition d'aptitudes sociales et à la promotion du respect de soi-même et des autres.

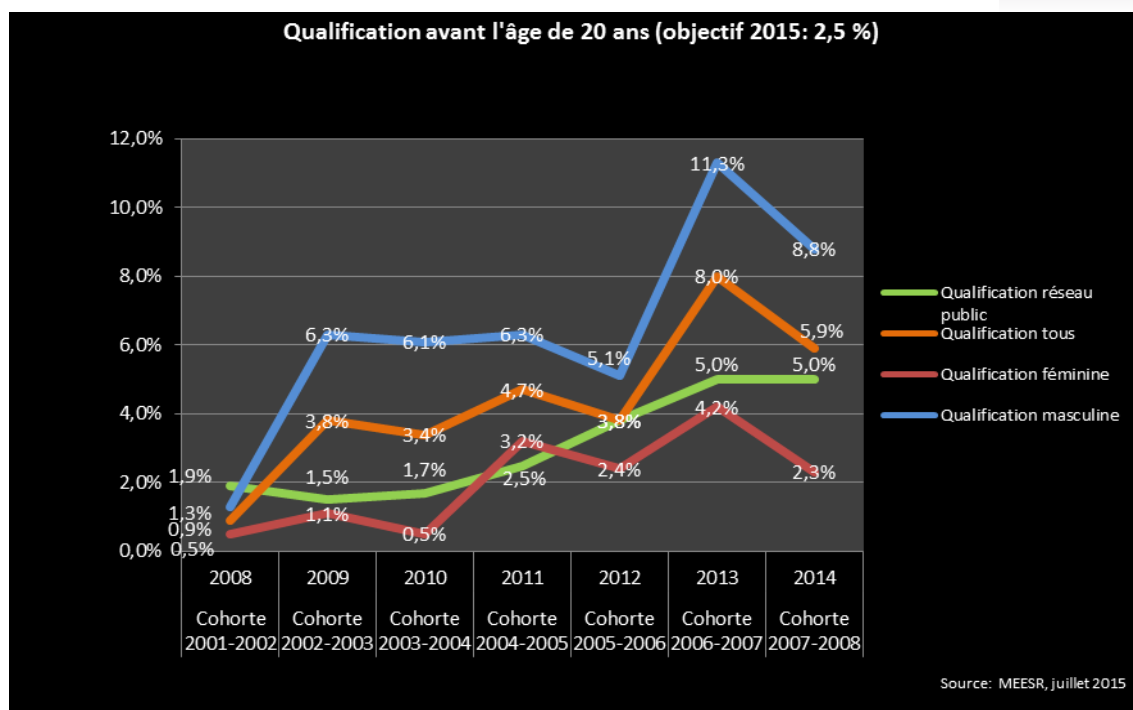
OBJECTIF 5 Augmenter le pourcentage d'élèves de moins de vingt ans qui obtiennent leur qualification au terme de leur parcours de formation d'ici 2015

Les qualifications : Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de qualification sont les suivants : l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétence (ADC).

Comme l'indique le graphique 10, le taux de qualification des élèves de la CSPN (5,9 %) dépasse légèrement celui de l'ensemble du réseau public (5,0 %). La qualification masculine (8,8 %) contribue à l'excellence de ces résultats. Les CFMS représentent 81 % des qualifications. L'objectif de 2,5 % pour 2015 est largement dépassé.



Graphique 10*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Révision et présentation du référentiel en français pour les programmes PAI et PE;
- Développement d'un outil afin de connaître rapidement nos décrocheurs;
- Poursuite du projet CFER.

OBJECTIF 6 Augmenter le nombre annuel d'inscriptions chez les moins de vingt ans à la formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFP) accueille des élèves de tout le Québec. Depuis 2 ans, le nombre de nouveaux inscrits au CFP de moins de vingt ans est important. Avec 145 inscriptions en 2012-2013 (graphique 11), l'objectif de 120 inscriptions est largement dépassé.

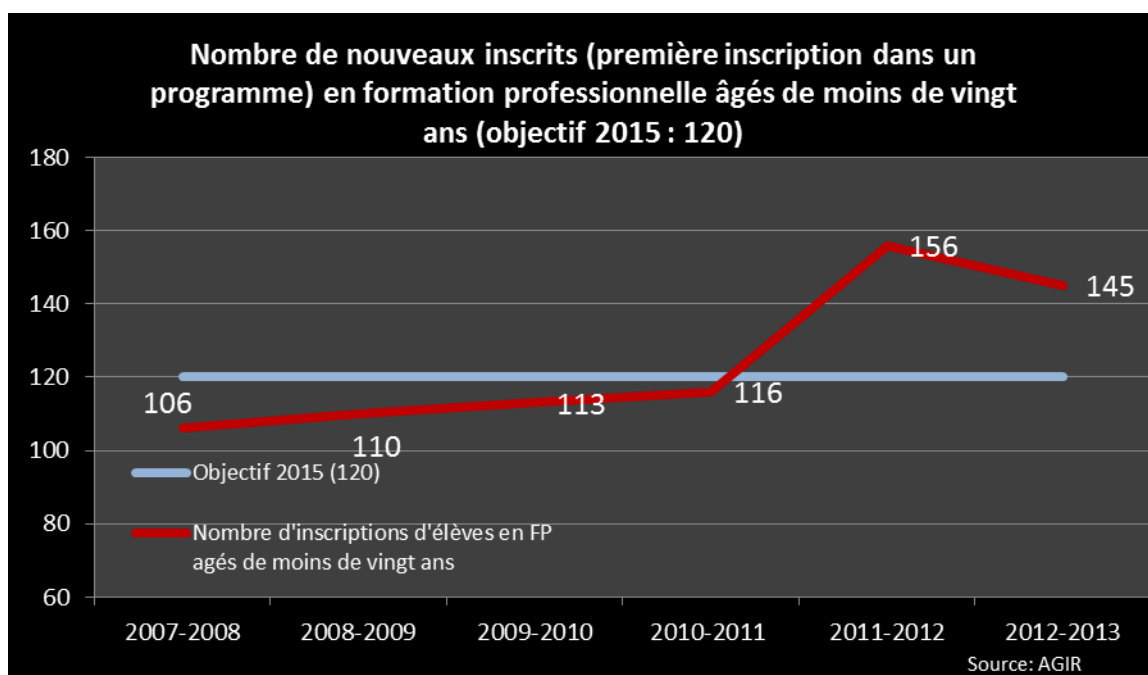
Cette croissance est due à l'augmentation des inscriptions des élèves provenant du secteur jeune de la Commission scolaire et s'expliquerait par :

- l'approche orientante mise en place depuis quelques années et ses activités récurrentes telles que les « Journées des métiers » et les « Projets d'exploration professionnelle » (PEP) pour la clientèle du secondaire;
- l'implantation du programme de charpenterie-menuiserie (13 élèves) qui intéresse particulièrement les garçons du territoire;
- les programmes réguliers de conduite de machinerie lourde (14 élèves) et de santé (21 élèves).



L'approche orientante se définit comme « une démarche concertée d'une équipe-école et de ses partenaires favorisant la mise en place d'activités et de services éducatifs visant à accompagner l'élève dans le développement de son identité et son cheminement vocationnel ». MEESR

Graphique 11*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Formation aux enseignants des élèves HDAA sur la poursuite des services en formation professionnelle;
- Ajout du programme en mécanique industrielle et en charpenterie-menuiserie;
- Projets d'exploration professionnelle pour la clientèle du secteur jeune;
- Élaboration d'un projet pilote de délocalisation des options;
- Développement de six (6) nouveaux programmes à la formation professionnelle;
- Consolider l'implantation des mesures adaptatives;
- Projets d'exploration professionnelle pour la clientèle du secteur jeune;
- Revoir l'accompagnement des élèves dans le secteur mécanisé (abattage et façonnage des bois et conduite de machinerie lourde en voirie forestière);
- Poursuivre les démarches afin d'obtenir des cartes d'option attrayantes pour les jeunes (cuisine, service de la restauration, vente-conseil, charpenterie-menuiserie, etc.);
- Protection et exploitation des territoires fauniques à Rivière-Rouge.



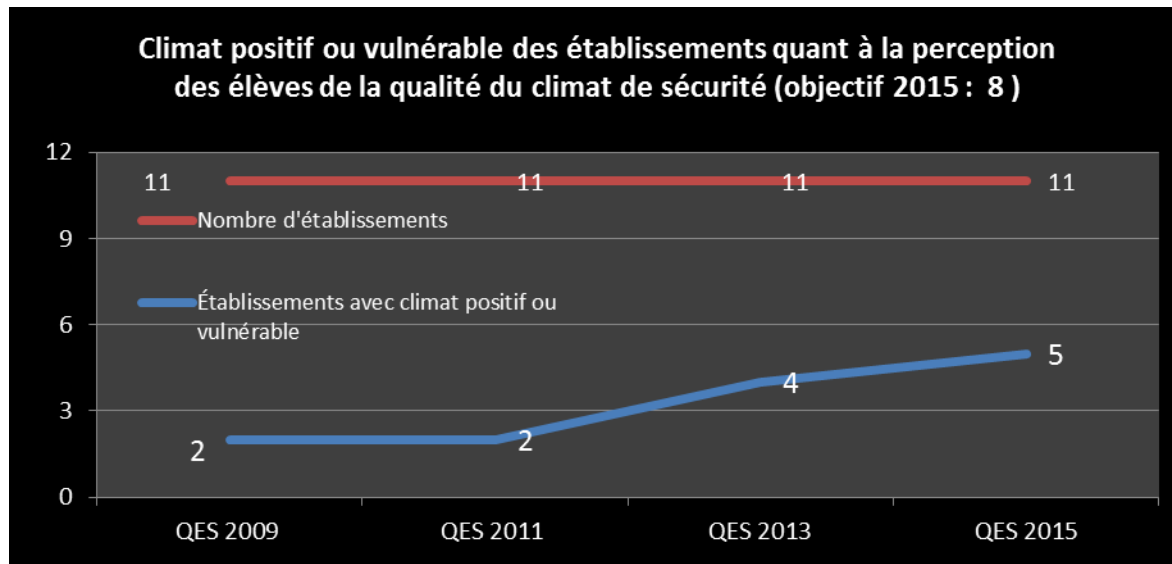
ORIENTATION 2 MAINTENIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA POURSUITE DES ÉTUDES

OBJECTIF 7 Soutenir les écoles dans l'amélioration de la qualité de leur climat de sécurité

En 2015, le questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES) a été administré aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e année du primaire et aux élèves du secondaire. Le nombre d'établissements ayant un climat positif ou vulnérable est passé de 4 à 5 entre 2013 et 2015. Il faut noter que nos écoles secondaires (École Polyvalente Saint-Joseph et École du Méandre) sont dans cette catégorie.

Définition : Pour le classement des écoles, une école est dite en zone positive si le pourcentage d'élèves ayant une perception négative est inférieur à 15 %; si la proportion se situe entre 15 % et 25 %, celle-ci est considérée comme se retrouvant dans une zone de vulnérabilité. Finalement, lorsque plus de 25 % d'entre eux ont une perception négative, l'école est dite en zone problématique.

Graphique 12*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Formation continue des surveillants du primaire, par des agentes en réadaptation, pour les interventions non violentes en situation de crise;
- Élaboration du cadre de référence sur les interventions non violentes en situation de crise;
- Participation aux rencontres du comité local *Québec en forme* et à la mise en œuvre du plan d'action annuel afin d'offrir dans les écoles, ou à l'extérieur, des activités sur les saines habitudes de vie;
- Élaboration d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque établissement;



Principaux moyens ciblés mis en place (suite) :

- Analyse de la situation des écoles au regard des actes d'intimidation et de violence;
- Formation des TES sur l'intimidation et la violence et pour l'utilisation du logiciel de plaintes;
- Formation sur l'outil de communication du profil et du parcours de l'élève (OCPPE);
- Mise à jour du portrait de situation par Québec en forme.

OBJECTIF 8 Augmenter le taux d'établissement ayant élaboré une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence en y incluant les victimes et les témoins

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, tous les établissements de la Commission scolaire disposent d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan prévoit notamment des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents et instaurer un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Ces plans précisent les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté, les mesures de soutien ou d'encadrement offertes, les sanctions disciplinaires applicables, le suivi qui doit être donné à toute plainte ou tout signalement.

Graphique 13*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Élaboration d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque établissement;
- Évaluation et actualisation annuelle du plan de lutte dans chaque établissement.

Selon les études, les pratiques qui semblent contribuer le plus à hausser les résultats scolaires des élèves sont celles qui assurent un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).



OBJECTIF 9 Tenir compte dans les plans d'amélioration des écoles et des centres du bien-être et de la sécurité des élèves et du personnel

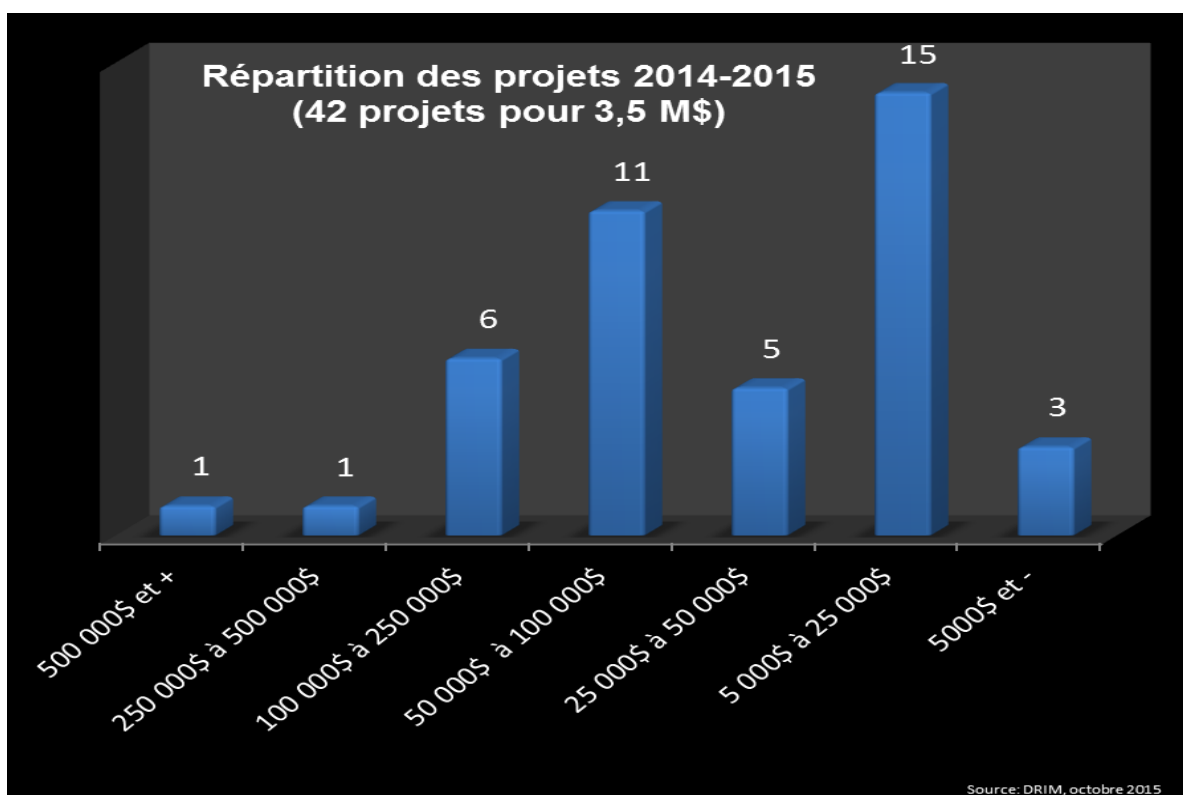
Pour 2015, nous désirons une évaluation positive de 80 % des écoles et des centres de leur infrastructure en regard de la sécurité.

Principaux moyens ciblés mis en place :

42 projets pour des investissements de 3,5 M\$ en travaux de construction :

- o 7 projets - plafond-éclairage : 1 195 000 \$
- o 1 projet - rénovation auditorium : 900 000 \$
- o 4 projets - revêtement plancher : 380 000 \$
- o 2 projets - portes et fenêtres : 220 000 \$
- o 6 projets - transformation d'espaces : 130 000 \$
- o 22 projets - autres natures : 675 000 \$

Graphique 14



Voie d'action qui sera mise de l'avant pour atteindre notre objectif :

- Production d'un sondage auprès des directions d'établissement.



OBJECTIF 10 S'assurer que les écoles mettent en œuvre la politique relative aux saines habitudes de vie

Nous visons à ce que toutes les écoles aient des projets actifs en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie.

Voie d'action qui sera mise de l'avant pour l'atteinte de notre objectif :

- Production d'une grille de suivi sur les projets mis en place en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie et aux dépendances.

OBJECTIF 11 S'assurer que les écoles appliquent un programme de prévention en matière de dépendance

Nous souhaitons que toutes les écoles aient un programme de prévention en matière de dépendance.

Voie d'action qui sera mise de l'avant pour l'atteinte de notre objectif :

- Production d'un sondage auprès des directions d'établissement.



**LÈVE-TOI
ET BOUGE!**

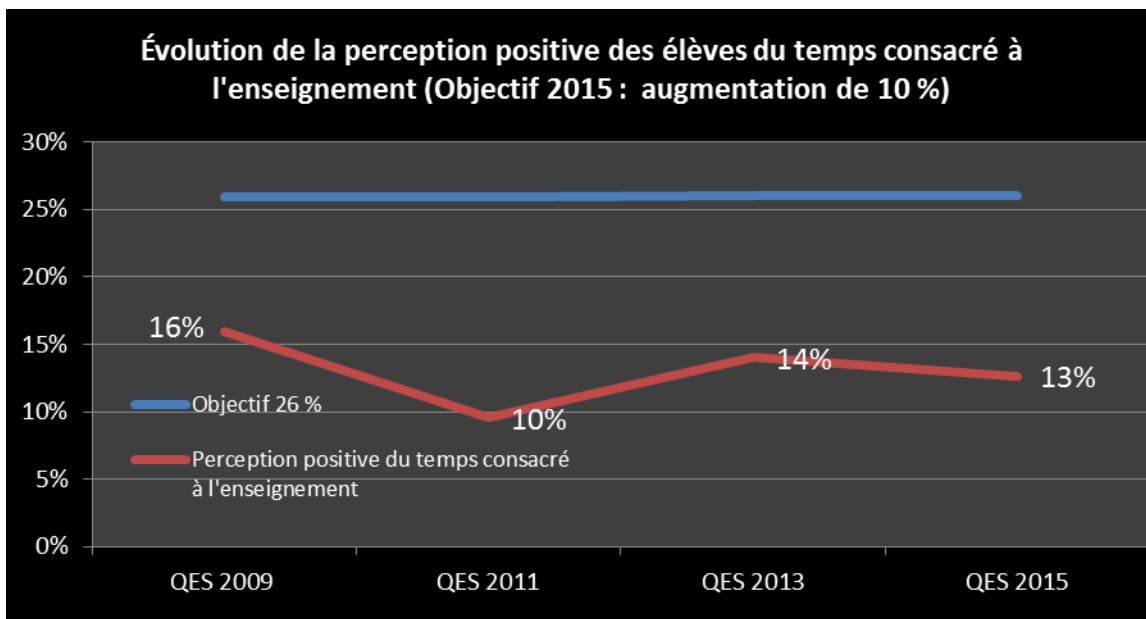


OBJECTIF 12 Soutenir les écoles dans l'amélioration des pratiques éducatives en classe, notamment le temps consacré à l'enseignement

Le QES nous permet de suivre la perception des élèves sur le temps consacré à l'enseignement (graphique 15). La perception des élèves ne s'est pas améliorée entre 2009 et 2015 et demeure en deçà de l'objectif fixé à 26 %. Ce taux varie de 3 % à 25 % entre les écoles. Une meilleure gestion de classe et l'amélioration de certaines pratiques éducatives sont à privilégier.

Quatre affirmations sont soumises aux élèves pour évaluer leurs perceptions : 1. Les enseignants doivent souvent arrêter leurs cours et demander aux élèves de se taire. 2. Les élèves dérangent quand les enseignants parlent. 3. Il y a toujours une perte de temps en classe au début des cours. 4. Dans les cours, on perd beaucoup de temps à cause d'élèves qui dérangent la classe (niaisent, parlent fort, jouent).

Graphique 15



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Expérimentation d'un modèle sur les pratiques efficaces de gestion de classe;
- Élaboration d'une formation et développement de différents outils pour améliorer l'attention et la concentration en classe;
- Projet d'école en association avec une conseillère pédagogique et les intervenants du centre de réadaptation Le Bouclier.

Voie d'action mise de l'avant pour l'atteinte de notre objectif :

- Accompagnement des écoles secondaires sur le concept de la motivation.

Les études démontrent que **les pratiques de la direction qui contribuent le plus à réduire le taux d'échec** sont celles qui mettent l'accent sur les pratiques pédagogiques et sur le suivi des résultats des élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).



ORIENTATION 3 MOBILISER TOUS LES ACTEURS À LA PROMOTION ET À LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Une croyance commune à l'importance de l'éducation pour préparer l'intégration du jeune à la société du savoir et favoriser son apport au développement économique, social et culturel de notre région est un enjeu majeur pour la réussite de nos élèves.

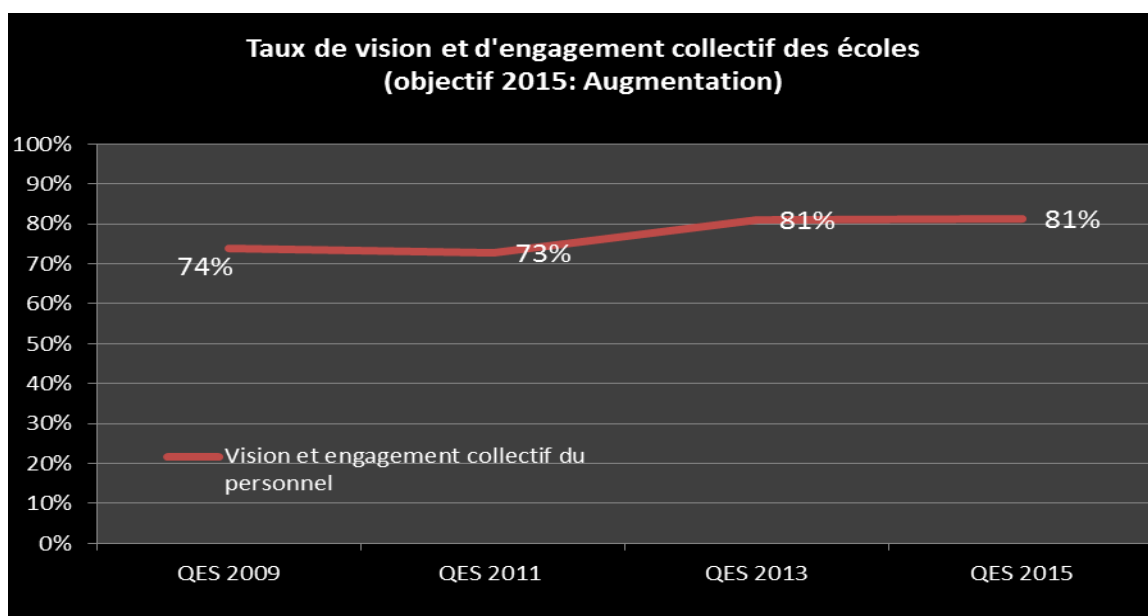
La Commission scolaire vise, en plus de la mobilisation du personnel, celle des parents et de toute la communauté. La recherche confirme qu'en milieu défavorisé la collaboration des parents et des employeurs améliore la situation de la réussite.

La mobilisation des acteurs du milieu n'est pas étrangère à l'excellence de nos résultats.

LE PERSONNEL

Le QES nous permet de suivre le taux de vision et d'engagement collectif des écoles qui est une de nos zones de performance (graphique 16). Les résultats sont stables.

Graphique 16



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Programme de mentorat élargi au nouveau personnel en adaptation scolaire (TES) et des services de garde;
- Élaboration d'un guide d'accueil pour l'ensemble du nouveau personnel;
- Élaboration d'un programme d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant, de soutien et professionnel;
- Élaboration d'un modèle de plan d'intégration pour le mentorat des nouveaux cadres;
- Rencontre d'accueil des nouveaux personnels organisée par le service des ressources humaines afin de présenter le fonctionnement de la Commission scolaire ainsi que sa mission, sa vision et ses valeurs.



LES PARENTS

Nous désirons que nos écoles réalisent des projets favorisant le rapprochement avec les familles. La collaboration et la communication avec les parents étant essentielles à la réussite des élèves.

Avec nos partenaires, nous désirons organiser au moins une activité ou un projet à chacune des années du Plan stratégique.

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Animation du nouveau matériel « *Faire la différence* » pour le rapprochement école-famille;
- En partenariat avec le comité de parents, distribution à tous les élèves du primaire du « *Guide des parents pour mieux suivre mon enfant à l'école* » produit par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- Production d'un outil pour favoriser la lecture auprès des enfants de 0 à 5 ans « *La lecture... un univers à découvrir* » et présentation aux parents lors des cliniques de vaccination du CSSSAL;
- Distribution du guide « *Mon enfant, son avenir* » aux parents du 3^e cycle du primaire (MESA 1);
- Distribution aux parents des élèves du 2^e cycle du secondaire du guide « *Mon enfant, son avenir*, volume 2 » (MESA 2).

Voie d'action qui sera mise de l'avant pour l'atteinte de nos objectifs :

- Offrir du soutien aux directions d'écoles afin d'animer « *Faire la différence* » auprès des équipes-écoles.

Le guide « *Mon enfant, son avenir 2* » (MESA 2), produit par l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) origine d'une initiative de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Ce guide explique la démarche d'orientation scolaire et professionnelle en permettant aux parents de comprendre et de participer à la démarche d'orientation de son enfant.

LA COMMUNAUTÉ

La mobilisation de la communauté est un facteur favorisant la persévérance et la réussite scolaires et pour cette mission collective, nous souhaitons des actions concertées et de nouvelles initiatives dans chacun des milieux.

Pour informer et sensibiliser le milieu à l'importance de l'éducation et de la formation pour l'amélioration des conditions de vie du futur travailleur et du développement des collectivités, la Commission scolaire souhaite l'organisation d'au moins une initiative par année.

La mobilisation de la communauté est exceptionnelle! Derrière cette mobilisation se cache un engagement personnel profond à l'effet que des activités concertées peuvent faire une différence dans leur milieu. De nombreuses activités se réalisent, tant au niveau local que régional, et elles méritent toutes d'être soulignées. Nous vous invitons à consulter les rapports annuels de nos établissements pour en partager quelques-unes.



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Mobilisation de la communauté (Gala DJ persévérance, marche de la persévérance, projet « Boite aux lettres », activités du C.A.P. etc.);
- Programme « *Alternative suspension* » avec Zone Emploi Antoine-Labelle et le Forum jeunesse des Laurentides;
- Introduction du programme « *Génération C⁴* » pour les employeurs de la région;
- Participation à des conseils d'administration d'organismes de la région (CLD, TACAL, *Voyons loin, Avenir d'enfant, Québec en forme*, etc.);
- Mise en place d'un programme d'éveil à la lecture en concertation avec les organismes du milieu;
- Implantation d'un transport bidirectionnel en partenariat avec la Table interordres des Laurentides et Autobus Gallant afin de faciliter la scolarisation du plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes;
- En partenariat avec Zone Emploi et le Centre local d'emploi, organisation d'un colloque sur l'adéquation-formation emploi afin de mettre à jour les connaissances des intervenants en employabilité sur les besoins actuels et futurs du marché de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Hébergement d'organismes dans les bâtiments de la commission scolaire (11) et ententes de partenariat avec les municipalités et organismes pour le partage d'équipements et de ressources (5).

Voie d'action qui sera mise de l'avant pour l'atteinte de nos objectifs :

- Soutenir la création et le maintien d'activités favorisant la persévérance et la réussite scolaires.

Une structure permanente a été mise sur pied pour mobiliser la communauté à la persévérance scolaire. Le **Comité Action Persévérance** (CAP) est constitué d'une vingtaine de représentants de divers organismes et d'individus de divers milieux qui joignent leurs forces pour faire connaître l'importance de la persévérance, valoriser la formation et promouvoir l'éducation auprès des employeurs. Une personne ressource coordonne les activités du plan d'action du CAP. Cette ressource est financée par les partenaires suivants : le PREL, Zone Emploi d'Antoine-Labelle et par la Commission scolaire.

Génération C⁴ est un programme de conscientisation en matière de conciliation études, travail, famille et vie, piloté par le PREL. Conçu pour les employeurs des Laurentides, ce programme de certification outille les employeurs qui embauchent les étudiants en leur donnant des moyens concrets pour faciliter le maintien en emploi et la réussite scolaire de leurs étudiants-employés. **Nous invitons les employeurs à y participer.**

Zone Emploi d'Antoine-Labelle a comme mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Parmi les activités structurantes de ce partenaire notons leur implication dans les projets de **Mission réussite d'Antoine-Labelle** et la mise en place du programme *Alternative suspension*.



QUELQUES RÉALISATIONS EN LIEN AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE

- ◆ Présentation d'un projet de centre de traitement et de perception des taxes scolaires régional par notre commission scolaire au ministre de l'éducation;
- ◆ Participation de toutes les écoles au projet de boîte aux lettres « J'aime ça, tu m'encourages »;
- ◆ Participation à la marche de la persévérance dans le cadre des journées de la persévérance scolaire;
- ◆ Participation des écoles primaires au Grand défi Pierre Lavoie « Lève-toi et bouge » et « Aiguise ta matière grise » pour accumuler des cubes d'énergie et de matière grise;
- ◆ Implantation d'un Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) afin de favoriser la qualification de certains élèves de la formation générale des jeunes;
- ◆ Expérimentation d'un projet pilote de transport bidirectionnel, en collaboration avec la Table Interordres des Laurentides et Autobus Gallant, afin de faciliter la scolarisation du plus grand nombre possible de jeunes et adultes;
- ◆ Organisation d'activités dans certaines écoles dans le cadre de la semaine thématique pour contrer l'intimidation et la violence à l'école;
- ◆ Réalisation d'activités en approche orientante sur le thème de la forêt dans les groupes de 5^e année en collaboration avec le centre de formation professionnelle;
- ◆ Obtention de cartes d'option pour les cours de cuisine, service de la restauration, vente-conseil et charpenterie-menuiserie.

MISE EN ŒUVRE ET PILOTAGE de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative

La Commission assure la mise en œuvre de son plan stratégique et de la convention de partenariat, intervenue entre le MEESR et la CSPN, par un plan d'action annuel visant sa réussite.

Un comité de pilotage composé de la direction générale et de cadres assure l'avancement des travaux par des projets en lien avec les moyens proposés dans la convention de partenariat et des objectifs de la planification stratégique.

En octobre 2015, la Commission a évalué l'atteinte des résultats visés au regard de ses orientations, et ce, à l'aide des indicateurs retenus ou ceux convenus dans la convention de partenariat.

Pour soutenir la réalisation de sa planification stratégique, la direction générale a conclu une convention de gestion et de réussite éducative avec les directions de chacune des écoles (10) et chacun des centres (2).

L'élaboration des conventions de gestion et de réussite éducative a nécessité des rencontres préparatoires auxquelles participaient la direction générale, la direction d'établissement et des cadres qui agissaient à titre de conseiller. Cette façon de faire permet de planifier les ressources requises à l'école et d'établir le soutien approprié de la Commission pour la réalisation des objectifs prévus aux conventions. Des tableaux de bord contenant des indicateurs permettent un suivi de la planification stratégique, de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite.



*Agissons ensemble
aujourd'hui pour
façonner demain*

ÉTATS FINANCIERS

REVENUS

	2013-2014	2014-2015
Subventions du MELS	50 245 509 \$	48 214 391 \$
Taxe scolaire	9 292 106 \$	10 553 322 \$
Investissements	3 185 171 \$	3 270 782 \$
Autres	5 935 577 \$	5 091 994 \$
Total des revenus	68 658 363 \$	67 130 489 \$

SURPLUS CUMULÉ

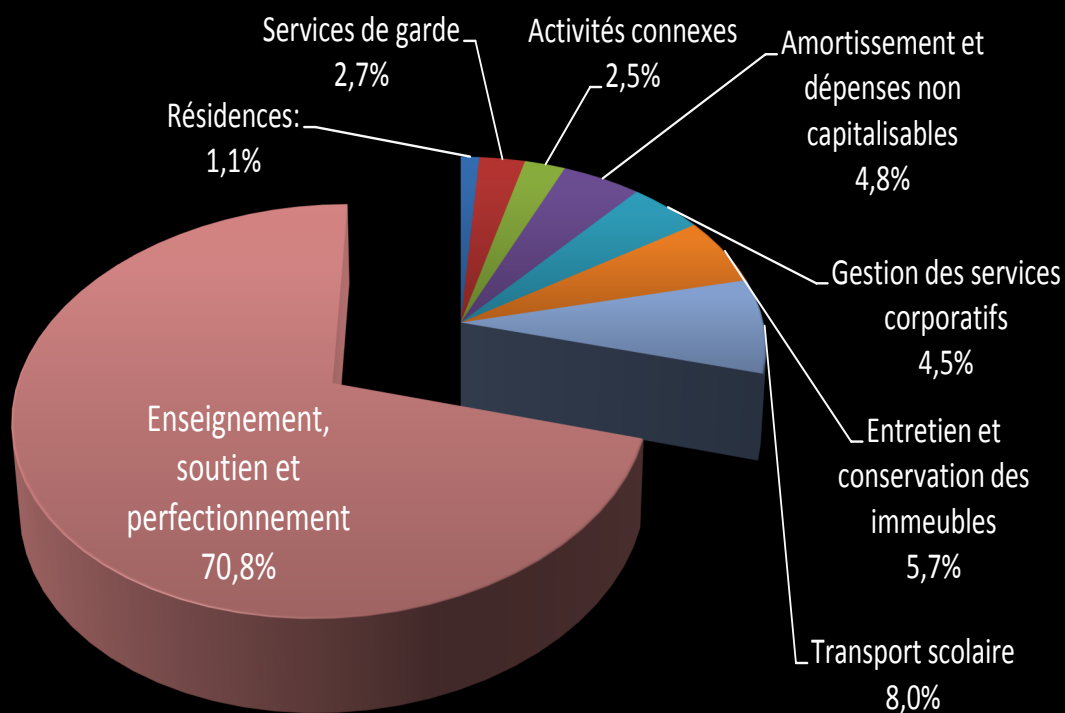
	2014-2015
Surplus cumulé au 30 juin 2014	7 454 182 \$
Résultat de l'exercice	(241 363 \$)
Surplus cumulé au 30 juin 2014	7 212 819 \$

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

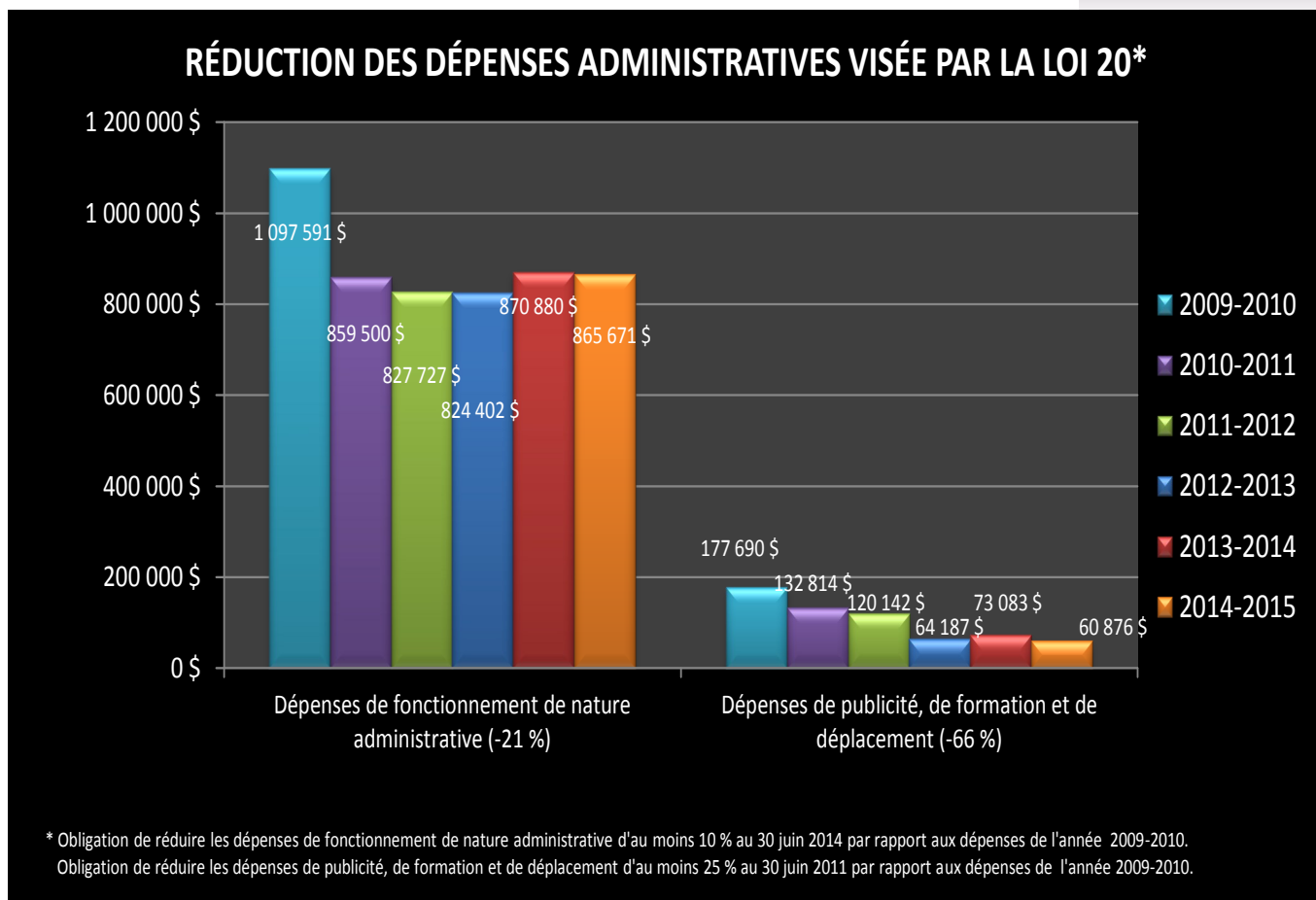
	2013-2014	2014-2015
Activités éducatives	56 595 597 \$	55 651 138 \$
Activités administratives	3 059 956 \$	3 024 935 \$
Entretien de biens, meubles et immeubles	4 120 293 \$	3 838 863 \$
Activités connexes	2 037 935 \$	1 654 574 \$
Investissements	3 265 587 \$	3 202 342 \$
Total des dépenses	69 079 368 \$	67 371 852 \$
Résultat net de l'exercice	(421 005 \$)	(241 363 \$)

Graphique 18

À LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU: CHAQUE DOLLAR INVESTI REPRÉSENTE:



Graphique 19





PLAINTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE DANS LES ÉCOLES

Le tableau suivant fait mention, de manière distincte pour chacune des écoles de la commission scolaire, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'école.

École	Atteinte à l'intégrité physique	Atteinte morale ou psychologique	Atteinte à la sécurité	Atteinte à la vie sociale	Atteinte à la vie privée	Atteinte à la propriété	Discrimination	Autres	Total
École de la Madone et de la Carrière	73.7%	26.3%							100.0%
École de Ferme-Neuve et des Rivières									
École de la Lièvre-Sud				22.2%	55.6%	11.1%		11.1%	100.0%
École aux Quatre Vents									
École du Val-des-Lacs		50.0%	50.0%						100.0%
École des Trois Sentiers		100.0%							100.0%
École Jean-XXIII	57.9%	31.6%	5.3%					5.3%	100.0%
École Saint-Eugène	35.0%	37.5%	7.5%	5.0%		10.0%	2.5%	2.5%	100.0%
École Polyvalente Saint-Joseph	51.2%	32.6%	11.6%		2.3%	2.3%			100.0%
École du Méandre	40.0%	13.3%	13.3%	20.0%	6.7%			6.7%	100.0%
Total	46.2%	30.8%	7.7%	4.1%	4.1%	3.6%	0.6%	3.0%	100.0%

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés. Aucune situation n'a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Code de déontologie

Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSPN s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires.

En 2014-2015, aucun manquement à une norme d'éthique ou de déontologie n'a été constaté. Ce code est accessible en s'adressant au secrétariat général ou en consultant le site Internet de la CSPN.

Procédure d'examen des plaintes

Le responsable des plaintes de la Commission scolaire a traité 16 plaintes. La nature des plaintes portait sur : la santé-sécurité (4), les services EHDA (3), le personnel (3), le code de vie (3), le classement (1), l'évaluation (1) et les services d'enseignement (1).

Rapport du protecteur de l'élève (extrait)

« Au cours de l'année scolaire 2014-2015, nous n'avons traité aucun dossier faisant suite à une plainte formelle. Par ailleurs, nous avons répondu à trois demandes d'information de la part de parents ou d'élèves.

Quant aux demandes d'information, le Protecteur et le Substitut ont aussi reçu au cours de l'année quelques demandes d'aide ou d'information, soit par téléphone ou par courriel.

...

Dans ces cas, nous avons constaté que les personnes n'avaient pas respecté toutes les étapes prévues pour le traitement d'une plainte. Parfois, la plainte n'avait pas été formulée à la direction de l'établissement. Aussi, l'étape du dépôt d'une plainte formelle au responsable des plaintes de la commission scolaire n'avait pas été faite.

...

À la suite de cette cinquième année d'expérience dans cette fonction, nous constatons que les demandes d'information sont peu nombreuses et même en diminution. À notre avis, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle.

Selon les indices que nous avons, nous pouvons en déduire que le processus de traitement des plaintes, quoique complexe, est de plus en plus connu et respecté à toutes les étapes. Ce résultat est certes le fruit d'efforts concertés de la part de la Commission scolaire.

À la suite des demandes d'information que nous avons reçues, nous considérons que les suites nécessaires ont été données dans chacun des dossiers et que des solutions adaptées ont été apportées à chacune des situations.

Aucun nouveau cas d'intimidation, tels que le prévoient les articles 220.2 et 242 de la Loi sur l'instruction publique, n'a été porté à notre attention. La Commission scolaire a informé le Protecteur de l'élève qu'elle avait procédé à une expulsion en application de la Politique sur l'intimidation.

...

En conclusion, notre seule recommandation est de poursuivre, selon la même vigilance et le même professionnalisme, l'implantation de ce processus de règlement des plaintes et de continuer à porter une attention particulière et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes.

Reynald Labelle
Protecteur de l'élève

Note : Le rapport intégral du Protecteur de l'élève est disponible au secrétariat général de la commission scolaire.

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public

Le niveau d'effectif

Il a été prévu à l'article 38 de la Loi que le nombre d'heures rémunérées pour l'ensemble des commissions scolaires, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2015, ne devait pas excéder celle de la période correspondante de 2014. Le niveau d'effectif a été respecté.

	MARS 2015
	Nombre d'employés
1 Personnel d'encadrement	37
2 Personnel professionnel	40
3 Personnel infirmier	0
4 Personnel enseignant	540
5 Personnel de bureau, technicien et assimilé	386
6 Agents de la paix	0
7 Ouvriers, personnel d'entretien et de service	98
8 Étudiants et stagiaires	0
Total	1 101

Les contrats de service

Les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, déterminés par le Conseil du trésor, sont au nombre de quatre (4) et ils représentent une valeur totale de 308 766 \$ avant taxes.

Remerciements au personnel

Nous constatons l'ampleur du travail accompli et les efforts déployés par tout notre personnel dans la réalisation de notre mission éducative. En offrant un environnement éducatif stimulant aux élèves jeunes et adultes, le personnel contribue, et ce, malgré un contexte d'importantes compressions budgétaires, au développement du plein potentiel de nos futurs citoyens. Leur contribution au quotidien est essentielle pour la réussite de nos élèves et nous tenons à les remercier pour leur enthousiasme et leur engagement.

Merci de croire en la réussite de chacun !